

Le comité national de surspécialité en radiologie interventionnelle du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada vous salue!

En 2016, la radiologie interventionnelle a été reconnue au titre de surspécialité du Collège royal.

Il existe maintenant un examen de certification.

Les universités instaurent actuellement des programmes de résidence en radiologie interventionnelle pour assurer une formation normalisée dans cette discipline à l'échelle du pays.

Les résidents de ces programmes agréés pourront demander à être évalués en vue de déterminer leur admissibilité à l'examen de certification par la [voie traditionnelle](#).

Nous souhaitons vous informer que les radiologistes d'intervention en exercice et les récents participants aux stages de perfectionnement en radiologie interventionnelle pourraient aussi demander à être évalués en vue de déterminer leur admissibilité à l'examen de certification par la [Route d'évaluation par la pratique \(REP\) pour les surspécialistes](#).

La REP pour les surspécialistes est la voie tout indiquée pour les médecins qui exercent une surspécialité au Canada, mais qui ne sont pas admissibles à l'examen des titres traditionnel parce qu'ils ont suivi une formation non agréée au Canada ou à l'étranger, ou parce qu'ils n'ont suivi aucune formation surspécialisée officielle. Elle tient plutôt compte de votre champ de pratique actuel et de vos diplômes, ainsi que d'autres documents permettant de déterminer si vous pouvez être évalué par rapport aux normes nationales en passant les examens de certification.

Les radiologistes d'intervention qui exercent au Canada et qui ont obtenu le certificat du Collège royal en radiologie diagnostique (FRCPC en radiologie diagnostique) pourraient être admissibles, de même que les récents diplômés des programmes de résidence en radiologie interventionnelle, à condition de satisfaire aux conditions minimales d'évaluation de l'une des deux disciplines.



Vous vous posez sûrement les questions suivantes :

Pourquoi devrais-je passer un autre examen?

Les raisons sont nombreuses.

1. Le certificat du Collège royal confirme que vous répondez aux normes imposées par le Collège royal. Il s'agit d'une réalisation dont vous pouvez être fier. Vous aurez un autre titre FRCPC en radiologie interventionnelle.
2. Les patients reconnaissent la valeur du certificat du Collège royal.
3. Au fil du temps, le certificat jouera un rôle plus important dans la délivrance de permis, l'examen des titres et les droits hospitaliers des médecins exerçant en radiologie interventionnelle.
4. Les radiologistes d'intervention canadiens, orientés par leur association nationale de spécialistes (CAIR, anciennement CIRA), ont entrepris des démarches pour que le Collège royal reconnaisse la radiologie interventionnelle. Dix ans plus tard, cette reconnaissance est confirmée. Cependant, la communauté médicale ne pourra vraiment reconnaître cette surspécialité qu'au moment où nous pourrons compter sur une base solide de radiologistes d'intervention certifiés par le Collège royal. Il faudra de nombreuses années pour y arriver, si l'on compte seulement sur les candidats des programmes de résidence approuvés ou sur le point d'être approuvés par le Collège royal. De nombreux médecins exerçant dans d'autres surspécialités nouvellement reconnues ont pu obtenir le certificat du Collège royal en recourant à la REP pour les surspécialistes.
5. À mesure que les universités offriront des programmes agréés en radiologie interventionnelle, il sera utile de compter sur des enseignants certifiés par le Collège royal.
6. Les gouvernements et les organismes de financement sont au courant du nouveau statut accordé à la radiologie interventionnelle. Si nous pouvons compter sur une base solide de radiologistes d'intervention certifiés, nous pourrons réaliser notre mission d'améliorer la santé des Canadiens en offrant des traitements à invasion minimale, guidés par imagerie, tel qu'énoncé par la CAIR.



De quel type d'examen s'agira-t-il, et sera-t-il difficile?

1. L'examen consiste en un questionnaire à réponses courtes; il se tiendra dans divers centres partout au pays, tout comme la composante écrite de l'examen de radiologie diagnostique.
2. Il n'y a **aucun examen oral** avec examinateur.
3. Voici un exemple de question à réponse courte : « Nommez quatre complications possibles de l'intervention X ».
4. L'examen consiste en un questionnaire de 90 à 120 réponses courtes, d'une durée de trois heures.
5. L'examen aura lieu à l'automne.
6. L'examen a pour but d'évaluer les compétences minimales. Nous nous attendons à un taux de réussite assez élevé pour les radiologistes d'intervention déjà en exercice.
7. Pour plus d'information concernant le format de l'examen et pour des renseignements généraux, consultez les liens ci-dessous :

<http://www.royalcollege.ca/rcsite/ibd-search-f>

<http://www.royalcollege.ca/rcsite/credentials-exams-f>

Comment puis-je m'inscrire à l'examen?

1. Vous pourrez accéder au formulaire de demande à partir du lien suivant :
<http://www.royalcollege.ca/rcsite/credentials-exams/exam-eligibility/per-sub/practice-eligibility-route-subspecialists-application-f>
2. La date limite pour soumettre une demande est le 31 août de l'année *précédant* celle où vous souhaitez passer l'examen; l'évaluation pourrait durer de 6 à 8 mois. Par exemple, la date limite pour s'inscrire à l'examen de l'automne 2020 est le 31 août 2019.
3. Le processus d'inscription a pour but d'évaluer votre champ de pratique et votre formation.
4. Le Collège royal examinera votre demande afin de déterminer si vous êtes admissible à l'examen. Autrement dit, votre pratique et votre formation sont-elles conformes à la radiologie interventionnelle?
5. Si vous êtes jugé admissible aux examens, la date limite d'inscription est le 15 mai de l'année durant laquelle vous souhaitez passer l'examen.



Qu'arrive-t-il si je n'ai pas le certificat du Collège royal dans ma spécialité primaire, la radiologie diagnostique?

Le Collège royal a lancé récemment la **Route d'évaluation par la pratique (REP) dans le cadre du Programme d'examen et d'affiliation pour les surspécialistes (PEAS)**. La REP-PEAS est un nouveau programme qui s'adresse aux médecins formés à l'étranger exerçant une surspécialité au Canada **sans** détenir le certificat du Collège royal dans une spécialité primaire. Grâce à la REP-PEAS, les candidats qui réussissent l'examen de surspécialité auront la possibilité de devenir des surspécialistes affiliés du Collège royal et de participer au programme de Maintien du certificat (MDC). Grandement apprécié par les patients et les pairs, ce statut est un gage de l'engagement de ces médecins à maintenir leurs compétences et à améliorer leur rendement tout au long de leur carrière. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour plus d'information :

<http://www.royalcollege.ca/rcsite/membership/join-the-royal-college/become-subspecialist-affiliate-f>

La date limite pour soumettre une demande est le 31 août de l'année précédant celle où vous souhaitez passer l'examen; l'évaluation pourrait durer de 6 à 8 mois. Si vous êtes jugé admissible aux examens, la date limite d'inscription est le 15 mai de l'année durant laquelle vous souhaitez passer l'examen.

Veuillez consulter le lien ci-dessous pour plus d'information au sujet des critères d'admissibilité à la REP-PEAS, et pour obtenir le formulaire de demande ainsi que les instructions.

<http://www.royalcollege.ca/rcsite/credentials-exams/exam-eligibility/assessment-imgs/subspecialty-examination-affiliate-program-seap-f>

Nous vous encourageons fortement à vous inscrire à l'examen et à obtenir votre statut d'Associé ou de surspécialiste affilié en radiologie interventionnelle; l'invitation s'adresse autant aux radiologistes d'intervention en milieu universitaire qu'en milieu communautaire.